

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **27**

Procurations : **4**

Nombre de conseillers  
absents : **2**

**OBJET :**  
**Demande de subvention  
DRAC Auvergne-Rhône-  
Alpes - Travaux  
d'entretien de la toiture  
de l'Eglise Saint-Genès  
(Monument Historique  
(MH))**

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

**SEANCE DU MARDI 24 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 24 octobre 2023 à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le  
mercredi 18 octobre 2023 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous  
la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David  
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,  
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Vincent PETITJEAN,  
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA,  
Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Christophe  
MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Serap ALP, Farida LAID, Bernard  
DUNIAT, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU  
Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Didier STURMA à Isabelle FUREGON,  
Michel COMBRONDE à David DEROSSIS  
Monique MORENO à Martine MUNOZ,  
Yoann BENTEJAC à Eric BOUCOURT,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR  
Bétul SIMSEK

Secrétaire de séance :

Monique DURAND-PRADAT

**DEMANDE DE SUBVENTION DRAC AUVERGNE-RHONE-ALPES : TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA TOITURE DE L'EGLISE SAINT-GENES (MH)**

- **Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** les articles L 621-29, L 621-29-4, L 622-27, R 621-78, R 621-79, R 621-82, R 622-53 à R 622-55 du code du patrimoine ;
- **Considérant** que l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)) peut accorder des subventions en vue de la réalisation d'un projet de travaux nécessaires à la conservation (entretien, réparation, restauration, mise en sécurité) des immeubles classés au titre des Monuments Historiques (MH) ;
- **Considérant** que ces projets peuvent être d'investissement ou de fonctionnement. Les projets en fonctionnement concernent uniquement l'entretien du bien protégé ou un projet de valorisation scientifique.
- **Considérant** que le montant estimatif des travaux budgétisés s'élève à 30 015,64 euros HT et l'aide de l'Etat pour ce type de travaux peut aller au maximum jusqu'à 45% du montant HT.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter l'aide de l'Etat (DRAC) à hauteur de 13 507 euros soit 45% du coût HT de l'opération.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Coût estimatif de l'opération			
Poste de dépenses (Les montants indiqués pour chaque poste de dépense doivent être justifiés par des devis ou un estimatif détaillé du maître d'œuvre)			Montant prévisionnel HT
Travaux			30 015,64€
<b>Coût HT</b>			<b>30 015,64 €</b>
Plan de financement prévisionnel			
Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subventions ou à défaut le courrier de demande			
Financeurs	Statut (acquis ou sollicité)	Pourcentage	Montant sollicité
DRAC	Sollicité	45%	13 507,00 €
<b>Total financements publics (Ne peut excéder 80%)</b>		<b>45%</b>	<b>13 507,00 €</b>
Emprunt (le cas échéant)			
Fonds propres		55%	16 508,64 €
<b>Total autofinancement (Ne peut être inférieur à 20%)</b>		<b>55%</b>	<b>16 508,64 €</b>
<b>Coût HT</b>		<b>100%</b>	<b>30 015,64 €</b>

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :**

- **Approuve** la demande de subvention ETAT (DRAC) – pour les travaux d’entretien de la toiture de l’Eglise Saint-Genès (MH) ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



**Monique DURAND-PRADAT**

le Maire



**Stéphane RODIER**